



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING

03 87 99 15 20

03 87 99 21 85

mairiealsting@rtvc.fr

A V I S
UTILISATION DE LANTERNES VOLANTES
ET DE FEUX D'ARTIFICES PRIVÉS

La population d'ALSTING est informée que, par arrêté préfectoral 2016-DDT/SABE/NPN – n° 48 du 22 juillet 2016, l'emploi des lanternes volantes à flamme nue – dites lanternes célestes ou chinoises ou thaïlandaises – est interdit toute l'année.

Par ailleurs, la Municipalité n'autorise pas l'utilisation par des privés de feux d'artifices.

ALSTING, le 27 juin 2017.

Le Maire



Jean-Claude HEHN